



Le droit international moderne a évolué du *ius ad bellum* au principe du non-recours à l'usage de la force. Ce changement résulte notamment de l'institutionnalisation des relations internationales. Kant est le premier penseur à avoir mis en lumière, non seulement la nécessité, mais aussi la possibilité d'une paix internationale qui soit l'expression de la volonté souveraine des États, tout en étant fondée sur le droit. Toutefois l'institutionnalisation des relations internationales n'est pas une panacée qui pacifierait, soudainement et une fois pour toutes, les rapports de coexistence interétatiques. Elle est de préférence une condition indispensable à la réalisation d'un droit international objectivant la paix.

Né à Port-au-Prince (Haïti), **Jean Claudy PIERRE** est docteur en droit de l'Université d'Aix-Marseille. Il a publié plusieurs articles et fut Visiting Scholar à Columbia University Law School (2011). Il est le fondateur et le directeur général de l'Institut Laventure Pierre (ILP), un think tank centré sur la gouvernance démocratique. Avocat et enseignant-chercheur, il fut tour à tour : ministre de la Planification et de la Coopération Externe, directeur général du ministère de la Justice, chargé de mission au ministère des Affaires Étrangères, directeur de cabinet du ministre de la Justice, directeur des Affaires juridiques du MAE, diplomate auprès de l'ONU (Genève puis New York).

En couverture : Guernica mural in Gernika,
© Papamania

ISBN : 978-2-14-048924-2
43 €



Jean Claudy PIERRE



Souveraineté, guerre et paix



Jean Claudy PIERRE

Souveraineté, guerre et paix

Du *Projet de paix perpétuelle* de Kant à l'ONU



Préface de Pierre-Richard Casimir

